

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 06 Mai 2021**

L'an Deux mille vingt et un, le 6 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séances ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**.

Conformément au II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le Conseil Municipal se tient sans public, les débats étant accessibles en direct au public de manière électronique.

Étaient présents : M. BERTHON, M. BLONDEAU, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE
Mme COURREGE, M. DE LAROCHE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme SCHMIT, M. JAMOT,
Mme GIMENO

Était absente excusée : Mme PATIN a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Était absente: Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	5
Nombre de membres présents	13	Date de la convocation	28 avril 2021
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	28 avril 2021

Mme le Maire procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme le Maire propose Mme SCHMIT comme secrétaire de séance.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Point N°2 : Validation du compte-rendu du Conseil municipal du 25 mars 2021.

Le compte-rendu est approuvé par **14 voix POUR**.

Point N°3 : Règlement de cantine : prix des repas de cantine pour l'année scolaire 2021-2022.

Madame le Maire laisse la parole à Mme JONIEC qui propose que le prix du repas de la cantine pour la rentrée reste inchangé, sachant que le cahier des charges va être revu avec la possibilité d'un nouveau prestataire et qui ne permet pas à ce jour de connaître le coût du repas.

Elle souligne que pour la rentrée 2022 les collectivités devront instaurer plus de repas BIO mais aussi un repas végétarien une fois par semaine.

Dit qu'ils veulent se laisser une année de plus pour voir l'effectif des enfants à la rentrée et le coût du nouveau prestataire ce qui permettra d'ajuster ou pas le prix du repas.

Mme le Maire souligne que par rapport aux communes voisines, nous sommes parmi les plus chers, mais que les repas n'ont pas augmenté depuis au moins 2008.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le tarif du prix de la cantine pour l'année 2021/2022.

- ✓ 4,70 € pour les enfants d'Auteuil-le-Roi permanents.
- ✓ 5,50 € pour les enfants d'Auteuil-le-Roi occasionnels.
- ✓ 4,90 € pour les enfants extérieurs permanents.
- ✓ 5,70 € pour les enfants extérieurs occasionnels.
- ✓ 1.20 € pour les enfants qui ont un P.A.I

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote **14 voix POUR** sur les tarifs des repas de la cantine pour l'année 2021/2022.

Point N°4 : Modalité de prise en charge des frais de scolarité pour les enfants extérieurs fréquentant l'école Sully pour l'année scolaire 2021-2022.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des enfants extérieurs peuvent être scolarisés à l'école Sully sous réserve de la signature d'une convention d'accueil avec la commune de résidence, et dans la limite des places disponibles.

Dans ce cadre, il convient de définir comme chaque année le montant de la contribution annuelle forfaitaire due par la commune de résidence.

Elle indique que pour cette année une famille de Vicq demande l'inscription de son enfant à l'école pour la rentrée, sachant que cette commune ne dispose pas d'école, les familles doivent mettre leurs enfants dans les communes environnantes.

Les frais de scolarité sont de 460 euros par an et par enfant.

Elle indique que cette participation est demandée aux communes de domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote **14 voix POUR**, les frais de scolarités.

Point N°5 : Lancement d'un marché public à procédure adaptée (MAPA) dans le cadre du contrat rural pour le changement des vitraux de l'église.

Mme le Maire donne lecture de la délibération demandant au Conseil municipal l'autorisation de lancer un MAPA pour le changement des vitraux de l'église dans le cadre du contrat rural.

Elle rappelle :

La délibération du Conseil municipal N°1 du mois de juillet 2018 autorisant le lancement d'une étude pour un contrat rural+

Egalement la délibération du Conseil municipal N° 2 du mois d'octobre 2019 demandant à la Région et au Département une subvention au titre du contrat rural+

La convention d'un nouveau contrat rural a été validée en juin 2020.

Cette opération sera mise en place par les services d'Ingénierie pour lancer l'appel d'offre et la recherche des entreprises.

Cette opération est validée pour un montant HT de 42 700€. Elle est inscrite au budget primitif 2021 en dépenses d'investissement à l'article 2315.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote **14 voix POUR**.

Autorise Mme le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Point N°6 : Demande d'un fond de concours à la CCCY pour le remplacement de la chaudière de la cantine.

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'une délibération du Conseil communautaire en date du 14 octobre 2020, approuvait l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes.

Dit que la commune bénéficie d'une somme de 100 000€ sur 3 ans pour en bénéficier et voir si la commune est éligible.

Dit que vu l'état de la chaudière du bâtiment de la restauration scolaire située au 5 Rue du rû d'Orme, elle propose de la changer par une pompe à chaleur, pour un montant HT de 17 650€ soit un montant TTC de 21 180€ selon le devis fourni par la société 2P2M.

Dit que le montant éligible est de 17 650€ et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de communes de Cœur d'Yvelines.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, vote 14 voix POUR.

Décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines « Audit 2020-2022 » en vue de participer au financement de l'achat d'une pompe à chaleur, à hauteur **de 8 625€**.

Mme le Maire précise que l'entreprise devrait intervenir pendant les vacances d'été 2021.

Point N°7 : Demande d'un fonds de concours pour la réhabilitation de la voirie du lotissement Saint Éparche.

Mme le Maire laisse la parole à M. BERTHON qui précise les étapes de la réhabilitation du lotissement à savoir :

1^{ère} étape : l'entreprise des espaces verts va rogner les souches des arbres qui sont au nombre de 13 et cause des désordres sur les murs des habitations.

2^{ème} étape : l'entreprise MTP interviendra pour recouvrir les emplacements.

Le devis de l'entreprise MTP s'élève à un montant HT de 10 898,13 € soit un montant TTC de 13 077,76 €.

Mme le Maire dit que le montant éligible est de 10 898,13 € dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de communes de Cœur d'Yvelines.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, vote 14 voix POUR.

Le fonds de concours demandé en vue de participer au financement de la réhabilitation de la voirie du lotissement Saint Éparche, s'élève à **5 449,07 €**.

Autorise Mme le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Elle rappelle que cela fait plusieurs années que ces dégradations existent sur les clôtures et qui empêchent les propriétaires de réparer les dégradations.

Point N°8 : Demande d'un fonds de concours « Audit 2020-2022 » à la CCCY pour la réhabilitation des baies vitrées de l'école Sully.

Mme le Maire laisse la parole à M. BERTHON, qui indique la dernière tranche de réhabilitation à faire à l'école sur les différentes baies vitrées à savoir :

- 2 portes principales du bâtiment qui donnent sur la rue de l'église.
- 1 porte qui donne accès sur la cour.
- 2 fenêtres partie école maternelle dortoir + porte battante de sortie + la vieille porte qui donne sur la rue de l'église d'accès à la chaufferie.

Il précise que ces travaux seront faits pendant les vacances d'été 2021.

Les travaux s'élèvent à un montant HT de 17 240,25 € soit un montant TTC de 18 188,46 € selon le devis fourni par la société MANTES FENETRES le montant éligible est de 17 240,25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote 14 voix POUR.

Un fonds de concours à Cœur d'Yvelines « Audit 2020-2022 » sera demandé pour la réhabilitation des baies vitrées de l'école, à hauteur **de 8 620,13 €**.

Autorise Mme le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Mme le Maire précise qu'il ne restera plus que le chauffage à refaire à l'école.

Point N°9 : Demande de rétrocession de la voirie impasse de la Beaumonnerie.

Mme le Maire rappelle que ce point a été évoqué et débattu lors du conseil municipal de février 2021, elle demande à M. CAPELLE de rappeler brièvement cette demande.

Dit que par courrier du 30 septembre 2020, M et Mme AUBERT, M. LEBOURDAIS, M et Mme PELLERAY, M et Mme SAINT-MICHEL, ont formulé une demande de rétrocession de la parcelle D 670 constituant l'Impasse de la Beaumonnerie de la commune d'Auteuil-le-Roi, en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Une première demande avait été faite le 24 septembre 2001 sans aboutir.

Dit, qu'ils ont conclu ne pas pouvoir accepter cette demande sachant que c'est une voie sans issue et cela créerait un précédent par rapport aux autres lotissements.

Dit que la commune ne pourrait pas supporter les coûts futurs. Mais que la commune continuera à prendre en charge les frais d'entretien et de consommation d'éclairage public de cette impasse et que le cantonnier poursuivra l'entretien comme les autres voies communales.

Mme le Maire rappelle que la collectivité ainsi sollicitée n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées dans le domaine communal.

Elle précise que lorsqu'une commune accepte cette intégration après délibération du Conseil municipal, la commune doit prendre à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection des voies et réseaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal n'autorise pas Mme le Maire à engager la procédure de transfert de l'Impasse de la Beaumonnerie dans le domaine public et **vote 14 voix CONTRE.**

Point N°10 : D.I.A

Mme le Maire précise qu'elle n'a pas de DIA à présenter.

Point N°11 : QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire laisse la parole :

- M. BERTHON fait un point sur l'éclairage public, dit qu'ils ont établi un contrat d'entretien avec la société EIFFAGE, elle passera 4 fois dans l'année, septembre, novembre, février, mai.

Souligne que si des candélabres sont défectueux en dehors de ces périodes ils se déplaceront, à savoir qu'ils se déplacent 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

- Mme le Maire demande à Mme MURET d'exposer l'animation anti-gaspillage qu'elle a mis en place au sein de la cantine avec Yvelines Restauration et qui a été très bien accueillie auprès des enfants pendant 5 semaines.

Mme MURET souligne que c'était pour les sensibiliser à la diversité, au goût et à ne pas gaspiller.

Elle précise que du côté logistique l'agent de cantine, Carole, le faisait déjà pour éviter de jeter la nourriture, et ils ont mis en place des contenants, et le surplus pour en faire profiter les personnes qui ont des volailles.

Également un composteur a été mis en place pour le potager de l'école.

Dit qu'au niveau du potager, les enfants y trouvent un véritable plaisir. Des sessions vont être mises en place pendant la période du midi.

Mme le Maire remercie vivement Mme MURET pour toutes ces réalisations qui apportent un bien être aux enfants.

Mme MURET fait un bref compte rendu de la réunion du syndicat du SILY qui s'occupe des installations sportives au lycée de la Queue les Yvelines. Ils se sont réunis le 12 avril, pour décider de fixer la participation de chaque commune pour l'année 2021 à un montant de 200€ par élève, au lieu de 220€ précédemment pour aider les communes qui ont des coûts Covid importants depuis plus d'un an.

Elle précise que la commune a un potentiel de 18 élèves.

- Mme le Maire demande à M. JONIEC de faire un retour sur le marché hebdomadaire du samedi qui a commencé il y a 1 mois.

A savoir que la première semaine, la fréquentation était de 170 personnes et depuis chaque semaine il compte environ 100 personnes.

Dit qu'il y a à ce jour, 1 boucher – 1 primeur – 1 poissonnier, et une marchande de macarons va également venir 1 fois sur 2, il ne reste plus que le fromager qui devrait arriver.

- Mme le Maire demande à Mme JONIEC si elle peut exposer les problèmes rencontrés à l'école depuis le début de l'année.

A savoir, qu'il y a de plus en plus d'incivilités de la part des enfants : le nouveau visiophone a été endommagé en partie, le panier de basket cassé, ainsi que les toilettes qui ont subi des dégradations.

A l'issue, un mail a été envoyé aux parents afin de leur demander de sensibiliser leurs enfants au respect des biens communaux, que toutes les réparations à faire ne passeront pas dans l'amélioration de l'école.

Au niveau de l'IFAC et du périscolaire, l'organisme a du mal à maintenir leur directrice ce qui crée des problèmes. Elle rappelle qu'ils ont réussi à détacher un poste seulement en fin d'année 2020 et maintenant elle se trouve en arrêt maladie ce qui ne permet pas d'avoir du personnel permanent et fiable.

Dit qu'un entretien a été fait auprès de l'IFAC pour demander un maintien de service à la hauteur de leurs prestations, à l'issue de cet entretien, ils se sont engagés à encadrer au mieux l'équipe d'animation sur la commune.

Elle souligne aussi que le matériel qui devrait être à la disposition des enfants n'a pas été acheté suite à l'absence de la directrice, l'IFAC va régulariser.

- Mme le Maire dit qu'elle a pratiquement clôturé les bureaux de vote pour les élections du 20 et 27 juin.

Elle confirme que les élections se feront à la salle des fêtes au regard des restrictions sanitaires. Elle précise qu'ils seront différenciés, avec un fléchage au sol, et souligne que le nombre d'assesseurs sera de 18 ayant deux votes.

- Mlle GIMENO n'ayant pas donné ses disponibilités, se propose de 12h00 à 16h00 pour les deux tours.

Mme le Maire confirme que tous les assesseurs seront vaccinés ou auront réalisés un test avant le scrutin comme le demandent les normes gouvernementales.

- M. CAPELLE indique qu'il y a de nombreuses demandes d'urbanisme à traiter en ce moment (5 à 10 par semaine), concernant surtout des divisions. Il remercie la secrétaire de Mairie, Mme Corinne VAISSIERE pour le travail conséquent qui est fourni, permettant de respecter les délais de traitement administratif. Il n'y a pas de retard observé grâce à ses efforts et à ceux de la CCCY.

- Mme le Maire dit que c'est une très bonne chose d'avoir rappelé sur la gazette, qui vient d'être distribuée, de respecter la réglementation de l'élagage et du brûlage. C'est très important de sensibiliser les auteuillois à cette démarche car les branches des arbres tombent sur la voie publique et obstruent les trottoirs dans certaines rues.

Dit que si la demande n'est pas respectée, elle mettra en application dans un premier temps la procédure par un courrier, une mise en demeure de la réglementation et la personne concernée devra prendre en charge les frais qui lui incombent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21.